



Communiqué de presse
Paris, le 13 septembre 2021

SUITE A LA PUBLICATION DU DECRET D'APPLICATION DE LA LOI AGEC RELATIF AUX DECHETS DE SOINS AVEC ELECTRONIQUE (DASRIe) UNE NOUVELLE ETAPE EST FRANCHIE DANS LE RECYCLAGE DE CES DECHETS INITIE DES 2018 PAR DASTRI

La publication le 10 septembre 2021 du décret d'application de la loi AGEC concernant les équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants va permettre à l'éco-organisme DASTRI d'inscrire dans la durée et d'améliorer le recyclage des déchets qui en sont issus appelés DASRI avec électronique, jusque-là réalisé à titre expérimental et sous statut dérogatoire en Suisse.

Unique en Europe, DASTRI a été agréé en décembre 2012 pour prendre en charge la collecte et le traitement des déchets perforants d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement. Depuis près de 10 ans, l'éco-organisme a mis en place une filière qui a fait preuve de son efficacité. 83% des déchets issus de près de 1.3 milliards de dispositifs médicaux perforants utilisés à leur domicile, chaque année en France, par des personnes atteintes de pathologies le plus souvent de longue durée (ALD) comme le diabète, sont collectés et traités gratuitement et de manière entièrement sécurisée.

L'arrivée sur le marché depuis quelques années de dispositifs médicaux issus d'une vraie rupture de technologie a conduit DASTRI à innover dans la prise en charge de ces déchets.

Ces nouveaux dispositifs médicaux -capteur de glycémie en continu, pompe patch à insuline- améliorent significativement la gestion des pathologies concernées tout en apportant un vrai confort de vie aux personnes équipées. Cependant, parce qu'ils associent un perforant à un composant électronique et à une ou plusieurs piles non séparables par le patient, certains nécessitent une opération de séparation mécanisée de leurs composants, les piles et cartes électroniques ne devant pas être incinérées ni prétraitées par désinfection.

Depuis 5 ans, DASTRI travaille à la mise en place d'une solution simple, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Les injonctions contradictoires entre la réglementation sanitaire et environnementale nationale ont contraint DASTRI expérimenter le recyclage de ces DASRIe en Suisse où est opérée la séparation des différents composants. Près de 10 millions de piles extraites des pompes patch Omnipod® fabriquées et distribuées par l'entreprise américaine INSULET, ont ainsi pu être recyclées depuis le début de l'expérimentation.

Suite à la publication du décret d'application du 10 septembre 2021, DASTRI pourra désormais proposer ce nouveau circuit à d'autres entreprises qui mettent sur le marché des dispositifs médicaux similaires. La filière DASTRI et ses adhérents renforcent ainsi leur ancrage dans l'économie circulaire en envisageant la mise en place d'une unité de démantèlement pour recyclage en France, dans le cadre du Plan de relance et de l'appel à projet Agir pour l'environnement, piloté par l'ADEME.

A propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 21 100 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau très dense de plus de 19 398 points de collecte en apport volontaire. A vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : www.dastri.fr

Contacts presse

DASTRI - Laurence Bouret - 06 24 56 04 82 - laurence.bouret@dastri.fr

Hopscotch – Sébastien Béraud - 01 41 34 23 67 - sberaud@hopscotch.fr